

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **GASCOGNE AGENAIS**

Organise le **DIMANCHE 7 AOUT 2022** avec le concours Du **RACING TEAM AGENAIS**

Sous le patronage de **LAYRAC**

Un slalom dénommé : **7^{ème} SLALOM AUTOMOBILE LF KARTING LAYRAC**

Cette compétition compte pour : **La Coupe de France des Slaloms 2022**

Le championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

Le challenge de l'ASA GASCOGNE AGENAIS

Le Challenge des Commissaires

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Nouvelle Aquitaine SUD sous le numéro 23 en date du 14/04/2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 294 en date du 14/04/2022

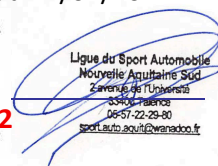
Permis d'organisation FFSA

Organisateur technique

Nom : RACING TEAM AGENAIS : FIERRO Michel

Adresse : 172 Ter Avenue Michelet 47000 AGEN

n° **294** date **14/04/2022**



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mme FOURCADE Annie	Licence n°15323
Commissaires Sportifs : Mr COMBE Robert	Licence n°11108
Mme NOBLE Monique	Licence n°120099
Directeur de Course : Mr DESMOULINS Roger	Licence n° 4799
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : Mme BOUCHON Françoise	Licence n°17644
Commissaires Techniques (1B au minimum) : Mr FOURCADE Alexandre	Licence n°28760
Mr GRANDE Xavier	Licence n°250994
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mr PERRIER Jean-Pierre	Licence n°21244
Mr JEAN Philippe	Licence n°22816
Chronométrateurs (1C au minimum) : M Association CHRONOLIVE 65100 POUYFERRE	Licence n°50286
Responsable Administratif : Mme DERIAUD Hélène	Licence n°15713
Adjointes : DELMOND Colette	Licence n°48038
JECKER Renée	Licence n°11119
Responsable Parc Pilote : FOURCADE Jean-François	Licence n°8460
Adjoint : NOBLE Jean-Pierre	Licence n°12211

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements **Mardi 2 AOUT 2022 à Minuit**

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 4 AOUT 2022**

Vérifications administratives le **Samedi 6 AOUT 2022 de 15 h à 19 heures**

Et le Dimanche 7 AOUT 2022 de 7 h 30 à 9 h 15

Lieu **Circuit de Karting de LAYRAC RN 21 lieu dit RAMONDE 47390 LAYRAC**

Vérifications techniques le **Samedi 6 AOUT 2022 de 15 h 15 à 19 h 15**

Et le Dimanche 7 AOUT 2022 de 7 h 45 à 9 h 30

Lieu **Circuit de Karting de LAYRAC RN 21 lieu dit RAMONDE 47390 LAYRAC**

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le **Dimanche 7 AOUT à 8 H 30**

Lieu : **Tour de Contrôle du Circuit**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais **chronométrés à 10 heures**

Essais non chronométrés le **Dimanche 7 AOUT 2022 de 8h30 à 9 h 45**

et le de à heures

Essais chronométrés le **Dimanche 7 AOUT 2022 de 10 h à 12 heures**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12 heures**

Briefing écrit, distribué aux vérifications administratives contre émargement

Course :

- 1^{ère} manche le **Dimanche 7 AOUT 2022 de 13 H 30 à 14 H 50**
- 2^{ème} manche le **Dimanche 7 AOUT 2022 de 15 H 05 à 16 H 25**
- 3^{ème} manche le **Dimanche 7 AOUT 2022 de 16 H 40 à 18 heures**

Plus 1 si l'horaire et le déroulement le permettent

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le **7 AOUT 2022 à 18 H 30**

Lieu **Enceinte du Circuit**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Parc Pilote du Circuit

Podium (facultatif) le **Dimanche 7 AOUT à 18 H 30**, lieu **sur la ligne de Départ**

Remise des prix le **Dimanche 7 AOUT 2022 à 19 heures**, lieu **Enceinte du Circuit**

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **BUSATO AUTOMOBILES**

Adresse **Route de la Déchetterie 47310 BRAX**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à **9 H30**

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : **néant**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RACING TEAM AGENAIS. FIERRO M. et A.M. 172 Ter Avenue Michelet 47000 AGEN

Tél : 06 72 99 57 73 ou 06 85 25 56 07. Mail : fierro.michel@neuf.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **Mardi 2 AOUT 2022 à Minuit**

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à **95 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 26 JUILLET avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 €

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **40** les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable).....
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de **LAYRAC LF KARTING**

a le parcours suivant (voir plan) **Plan joint**

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en **3 manches + 1 si l'horaire et le déroulement le permettent**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : **Voir Plan**

Arrivée : **Voir Plan**

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) **1900 mètres.**

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à **Enceinte du Circuit** (préciser la répartition pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **9 heures, le Samedi 6 AOUT 2022**

Les remorques devront être garées à **Enceinte du Circuit**

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc **départ Enceinte du Circuit**
- pendant les vérifications au parc des **vérifications Enceinte du Circuit**
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée **Enceinte du Circuit**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu. **Circuit de Layrac LF Karting de 14 h à 20 h le Samedi 6 AOUT et le Dimanche 7 AOUT de 7H30 à 20H**

Téléphone permanence n° 06 85 25 56 07 ou 06 72 99 57 73

Centre de secours le plus proche **Pompiers de LAYRAC**

Lieu 4 Place du 11 Novembre Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Quille de parcours renversée ou déplacée : 1 Seconde

Quille d’arrivée au point stop : 10 Secondes

Porte manquée ou erreur de parcours : manche non prise en compte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à **18 h 30 : Lieu Enceinte du Circuit**

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Modalités : Pierre LE BAYON

AU meilleur classé de l'ASA GASCOGNE AGENAIS

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements prix etc.

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe de la façon suivante :

Aux 3 premiers aux scratches

Aux premiers de groupes

Aux premiers de classes

A la première féminine

Classements : 1 Lot récompensera chaque participant

NB : Préciser si les prix sont non cumulables

Préciser l'attribution des prix destinés au groupe Loisir. **Idem**

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

7ème Slalom Régional de LAYRAC LF KARTING – 7 AOUT 2022 – Plan détaillé

